



AYA PERFECT
06.95.29.02.38

www.sospunaises.com

PROTOCOLE ANTI PUNAISES

Préparation des lieux

- Le linge (les housses, les habits, les draps...) doit être lavé à une température de 60°C. Le temps requis est de 45 minutes au minimum. Ensuite, il faut les mettre dans des sacs poubelles ou des boîtes bien fermées.



- Les armoires et les tiroirs des chambres à coucher doivent être vidés.

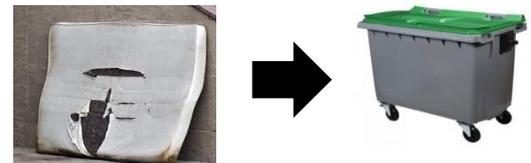
- Tous les coins doivent être bien aspirés. Jeter le sac d'aspirateur dans une poubelle d'extérieur.



- Adosser les matelas et les encadrements de lit face aux murs.

- Il est conseillé de jeter les matelas détériorés.

- Protéger et éloigner les aquariums des insecticides.



Intervention des techniciens pour le traitement

1^{er} passage du technicien :

Traitement biologique à la vapeur sèche 180° + Alcool.

Traitement chimique à faible dose par pulvérisation sur le sol et le mur.



Suite au 1er passage, procéder à une fermeture et aération des lieux :

Après le traitement, fermer l'appartement 4 heures au minimum.

Puis, aérer pendant 2 heures au minimum.

Ne jamais laver le sol après le traitement, pendant 15 jours !

Par contre, il est possible de passer l'aspirateur.



Attention :

Bien laver les ustensiles de cuisine, les fruits et légumes, et tout ce qu'a pu être touché par les insecticides.



2ème passage du technicien :

Les techniciens effectueront le 2ème passage entre 10 à 21 jours maximum après le 1er passage.

Il s'agit d'un traitement chimique à faible dose, par pulvérisation sur le sol et le mur.

Ne jamais laver le sol après le traitement !

3ème passage du technicien :

Le 3ème passage doit être effectué 10 à 21 jours maximum après le 2ème passage

Traitement chimique à faible dose par pulvérisation sur le sol et le mur.

Attendre 21 jours pour laver le sol !

S'il y a réapparition de punaises pendant les 3 mois suivants le 3ème passage, la société s'engage à intervenir dans les meilleurs délais avec une gratuité de service.

Notez bien :

La durée entre les passages doit-être de 10 à 21 jours maximum pour avoir la garantie. Il faut donc être attentif notamment suite au 2^{ème} passage, afin de signaler d'éventuelles punaises résistantes dans les délais, et ainsi pouvoir effectuer un 3^{ème} passage efficace.

Il ne faut jamais déserrer la chambre infestée durant le traitement.